



COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTÉ DU MAIRE N°A2026-220T
en date du 21 Mai 2026

**TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU PONT DE RECLAVIER
A PARTIR DU LUNDI 25 MAI 2026
JUSQU'AU VENDREDI 29 MAI 2026 INCLUS**

ENTREPRISE RCA

FP/EC/D/AB/MB

Le Maire de la Commune de Meyrargues,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 à L.2213-6-1 ;
Vu le Code de la Route, et notamment son article L.411-1 à L.411-7.

--- 0 0 0 ---

Considérant qu'en raison des travaux de confortement du Pont de Reclavier à MEYRARGUES (13650), il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et réglementer les travaux et la circulation.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise RCA (446 Z.I. Saint Maurice – 04100 MANOSQUE), est autorisée à effectuer des travaux de confortement du Pont de Reclavier à MEYRARGUES (13650), **à partir du Lundi 25 Mai 2026 jusqu'au Vendredi 29 Mai 2026 inclus.**

Article 2 : **Du Lundi 25 Mai 2026 jusqu'au Vendredi 29 Mai 2026**, les mesures de réglementation suivantes seront appliquées :

-La circulation se fera par alternat manuel ou par feux tricolores.

-Les véhicules de l'entreprise seront autorisés à circuler et à stationner au niveau des travaux.

Article 3 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise RCA, qui devra également afficher la présente sur les lieux et s'assurer de son maintien pendant toute la durée de l'évènement pour lequel elle est délivrée.

Article 4 : L'accès des véhicules sanitaires sera maintenu pour assurer la sécurité publique.

Article 5 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement à l'entreprise.

Article 6 : Les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 8: Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation est notifiée à l'entreprise RCA.

Par déléation,
le directeur général des services
de la commune de Meyrargues

Érik Charles Delwaulle.



Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune

(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/>) le :

27/05/2026

Le directeur général des Services,

Erik Charles Delwaulle.